DÉCISION (PESC) 2023/615 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 14 mars 2023

portant nomination du commandant de force de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia) et abrogeant la décision (PESC) 2022/170 (EUTM Somalia/1/2023)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision 2010/96/PESC du Conseil du 15 février 2010 relative à une mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes ([1]), et notamment son article 5,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 5, paragraphe 1, de la décision 2010/96/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS), conformément à l'article 38 du traité sur l'Union européenne, à prendre les décisions appropriées concernant le contrôle politique et la direction stratégique de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia), y compris des décisions concernant la nomination des commandants de force de la mission de l'Union européenne.

(2) Le 8 février 2022, le COPS a adopté la décision (PESC) 2022/170 ([2]) portant nomination du général de brigade Roberto VIGLIETTA en tant que commandant de force de la mission de l'Union européenne EUTM Somalia.

(3) Le 29 novembre 2022, les autorités militaires italiennes ont proposé la nomination du général de brigade Fulvio POLI pour succéder au général de brigade Roberto VIGLIETTA en tant que commandant de force de la mission de l'Union européenne EUTM Somalia.

(4) Le 9 décembre 2022, le Comité militaire de l'Union européenne est convenu de recommander que le COPS nomme le général de brigade Fulvio POLI en tant que commandant de force de la mission de l'Union européenne EUTM Somalia.

(5) Il convient de prendre une décision portant nomination du général de brigade Fulvio POLI et d'abroger la décision (PESC) 2022/170,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Fulvio POLI est nommé commandant de force de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia) à partir du 23 mars 2023.

Article 2

La décision (PESC) 2022/170 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

([1]) JO L 44 du 19.2.2010, p. 16.

([2]) Décision (PESC) 2022/170 du Comité politique et de sécurité du 8 février 2022 portant nomination du commandant de force de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia) et abrogeant la décision (PESC) 2020/1072 (EUTM Somalia/1/2022) (JO L 28 du 9.2.2022, p. 17).

Elle est applicable à partir du 23 mars 2023.

Fait à Bruxelles, le 14 mars 2023.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
D. PRONK